

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 21/2024

OBJET :	DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1				
<i>Nomenclature :</i>	<i>7.1 Décisions budgétaires</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
9	10	10			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Dominique CIVRAY				

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Nicolas BERGER, Ginetto ANZIL et Laetitia GLORIAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés :

Madame Jeanne GAZEAU, Madame Sandrine BELIN et Madame Carole CHOQUET.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 9

Date de convocation : 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant l'adoption du budget primitif 2024 lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 avril 2024 ;

Considérant les projets d'acquisition de mobiliers urbains, de création d'un parcours de santé seniors, de l'achat d'un téléphone portable pour l'agent en charge du CCAS, ainsi que le changement d'organisation du repas de fin d'années en faveur des aînés ;

Considérant la présentation de la décision modificative budgétaire n°1, faisant apparaître les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **approuve la décision modificative budgétaire n°1 (maquette annexée) ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 02 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Pierre GUIBLIN

Le secrétaire de séance,

Dominique CIVRAY

Date de publication : 04/10/2024

Mode de publication : mise en ligne.

